

**DECISION N° 20230406\_P\_052  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la  
Haute-Loire****Arrondissement  
D'YSSINGEAUX****Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance****Objet : Signature d'une convention avec Marine SCHMITT pour l'organisation de 21 ateliers « éveil de la nature » en demi-journée dans le cadre des actions FPT en faveur des enfants accueillis en structure petite enfance du territoire Loire-Semène.****Le Président,****N° 20230406\_P\_052****Décide**

De signer une convention avec :

**OBJET****Marine SCHMITT  
Le Betz  
43200 LAPTE**

Pour l'organisation de 21 ateliers « éveil de la nature » en demi-journée dans le cadre des actions FPT en faveur des enfants accueillis en structure petite enfance du territoire Loire-Semène.

**Séances :**3 séances RPE Aurec sur Loire.  
3 séances RPE Saint Just Malmont.  
3 séances RPE Saint Didier en Velay  
3 séances crèche « Croq'Malice » Saint Ferréol d'Auroure.  
3 séances crèche « Les Matrus » Saint Didier en Velay  
3 séances crèche « Les Lutins » Aurec sur Loire  
3 séances crèche « Les Enfants » Saint Just Malmont**Effectifs :** 15 enfants par atelier**Dates :** d'Avril à Décembre 2023**Montant :** 3307.50€ TTC

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 6 Avril 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :